

Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 :

je m'exprime, je fais entendre ma voix !



+ d'égalité

+ de liberté
pédagogique

Salaire +++

Conditions de travail ++++

+ de moyens

+ de personnels
statutaires

+ de justice
+ de respect

**Je vote
CGT Educ'action**

TÉMOIGNAGES

La CGT, ce sont les collègues qui en parlent le mieux...



Stagiaire en 2013/2014 à 100 km de mon domicile, j'ai dû faire des vœux d'affectation pour la rentrée 2014/2015. Il s'est avéré que cette dernière ne me convenait pas et grâce à la CGT PLP, j'ai su que je pouvais demander une amélioration d'affectation, ce que j'ai fait et ce que j'ai obtenu. Il est certain que si je n'en avais pas parlé avec ce syndicat, je me serais retrouvée loin de mon domicile une nouvelle fois. **C., enseignante 2nd degré**

Grâce à la CGT, je peux enfin rentrer tous les soirs chez moi car j'ai obtenu un poste dans mon département après une révision d'affectation à titre provisoire et on pourrait aussi ajouter que grâce à la CGT, j'espère obtenir ma mut' définitive cette année.

A., professeure documentaliste

Sans la ténacité de la CGT qui a suivi mon dossier à toutes les commissions, je n'aurais jamais eu une telle amélioration d'affectation : je suis passée d'une affectation qui était à 3 heures de route de chez moi à une affectation située à 15 minutes ... Je remercie chaque jour la CGT ! **V., PLP**

Merci à la CGT qui m'a aidé pour obtenir l'amélioration de mes conditions de stage. **J., Professeur des Écoles**

Grâce à la CGT, j'ai pu éviter 5 h de trajet/jour ! Grâce à leur accompagnement et leurs conseils, j'ai obtenu un avis favorable à ma révision d'affectation et j'ai pu rester au plus près de mon conjoint pour cette année. **M., PLP Lettres-Anglais**

Grâce à la CGT, j'ai bénéficié de soutien constant, de mises en relation, d'action très concrètes pour m'aider à me réinsérer sur un poste adapté. **C., Professeur des Écoles**

Mon affectation comme stagiaire, qui devait être au plus proche de ma dernière affectation, se situait à 2h30. Grâce à la CGT l'éloignement a été revu de moitié, mon salaire, revu à la baisse, avec 650 euros de frais de route/mois a été réévalué. Mon dossier MDPH a été suivi par la CGT avec succès ! Que de conseils et actions précieuses !!!!! **E., PLP**

Grâce à la CGT, j'ai bénéficié de beaucoup de conseils, d'avis pertinents et d'une oreille attentive en permanence.. Elle m'a permis de revaloriser mon indice, de faire valoir mes droits pour les frais de déplacement pour service partagé.

F., enseignant contractuel

Grâce à la CGT, je suis passée de l'échelon 4 à l'échelon 9 avec un effet rétroactif. **NS**

PLP, une espèce en voie de disparition ?

C'est la question qui se pose en constatant la baisse du nombre d'électeurs PLP aux élections professionnelles tant au niveau national qu'académique. Pour l'académie, le nombre de PLP titulaires inscrits est passé de 2 360 en 2005 à 1 879 en 2014. Ce sont donc 481 postes qui ont été supprimés en 9 années, soit plus de 20% de l'effectif 2005 ! Les causes : le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Merci SARKOZY et la généralisation du bac pro 3 ans. Merci aux syndicats qui ont donné leur accord, à ceux qui se sont abstenus et à ceux qui ont refusé du bout des lèvres. Et dans quelques années, si nous ne réagissons pas, les quelques PLP rescapés voteront avec les territoriaux du conseil régional.

SEGEPA/EREA : la désintégration programmée ?

La refonte voulue par le gouvernement va vers la casse du fonctionnement des SEGEPA et EREA. Notre employeur a une très grande méconnaissance des EGPA, il confond intégration et inclusion. Cette confusion nous semble dangereuse. Autre confusion, élèves en difficulté et élèves en situation de handicap... Fâcheux ! Ou volontaire ? Le MEN parle du soi-disant désamour des familles pour les EGPA. Le nouveau fonctionnement serait proche de celui des ULIS. Création d'un niveau CM2 et 6^{ème} ! Une envie de transformer les enseignants spécialisés en experts capables d'intervenir dans les classes ordinaires. Il est d'ailleurs très inquiétant que les PLP soient complètement absents de la nouvelle proposition de réforme...



Certifiés – Toujours malmenés...Contractuels – Sacrifiés

Outre les conditions de travail de plus en plus difficiles : classes surchargées, heures supplémentaires imposées, diminution des horaires disciplinaires, fin des heures dédoublées, s'ajoute la situation peu enviable des certifiés et des contractuels sur postes partagés.

Il semblerait que le rectorat mette un point d'honneur à envoyer ces personnels le plus loin possible de leur lieu de résidence, sur 2 voire 3 établissements éloignés les uns des autres : autant pimenter les choses jusqu'au bout !

Pour exemple, ce camarade père de famille, résidant à Orléans, et nommé dans le Cher, sur Bourges, et Saint Amand Montrond. Ou encore ce collègue à cheval sur le Cher et l'Indre – et ils sont légion.

Cela entraîne pour ces personnels errants des problèmes d'hébergement, un éloignement familial, mais surtout une usure physique non négligeable et contraire à l'intérêt des élèves.

À quand plus d'humanité dans les affectations ? À quand une véritable prise en compte géographique de nos camarades ?

À quand le règlement immédiat et sans contestation aucune des indemnités dues, frais de transport remboursés, décharge horaire accordée de droit, ISO à temps plein ?

Comment dans ces conditions précaires notre employeur pourrait-il être garant de notre bien-être physique et moral ?

Discrimination syndicale

À Augustin Thierry, une AED syndiquée à la CGT, gréviste à chaque préavis et volontaire pour le stage de formation syndicale niveau 1 n'a pas eu son contrat renouvelé fin juin... Aucun reproche au cours de son année sur sa manière de servir, aucun motif, pas d'entretien au préalable avec le chef d'établissement ; la secrétaire locale a donc envoyé un dossier au Défenseur des Droits pour discrimination syndicale. La Cgt Educ'action dénonce la toute puissance des chefs d'établissement qui, non contents d'exercer des pressions sur des personnels précaires, font la pluie et le beau temps sur les attributions et le renouvellement ou non des contrats. Fort heureusement cette jeune femme a retrouvé un poste dans une autre académie. Il est urgent de revenir au statut d'antan des maître/esses d'externat et d'internat.

"L'école de ville et l'école des champs" écrivait Jean de La Fontaine en 2014

La CGT Educ'action réaffirme que cette réforme des rythmes scolaires est néfaste pour les élèves et les personnels et qu'elle **contribue à accentuer les inégalités territoriales et sociales** déjà existantes. Cette réforme s'inscrit dans une politique d'austérité prônée par la commission européenne qui instrumentalise la dette (dont 90 % est illégitime) et organise la casse du SERVICE PUBLIC POUR TOUS... le livrant à terme

au secteur privé (pour ceux qui en auront les moyens...). Une concurrence entre écoles et les familles va ainsi se développer à l'avantage des plus riches, conduisant à la désertion des écoles publiques rurales et à leur fermeture. **La CGT Educ'action demande « l'abrogation du décret ».**

Voir le communiqué sur notre site académique : cgteducot.org

Nous, personnels administratifs, qui sommes-nous ?

Forts de près de 80 000 personnes, nous exerçons dans toutes les structures du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Présents dans les collèges, les lycées, les CIO, les universités, les services déconcentrés, nous sommes indispensables au bon fonctionnement de ce service public.

Nous avons payé un lourd tribut lors des vagues successives de suppressions de postes aussi bien dans les établissements que dans les administrations centrales. Mais, malgré tout, le

travail est fait par le biais d'heures supplémentaires (non payées bien sûr et non récupérées dans la plupart des cas). Bien entendu, les salaires n'augmentent pas comme pour tous les personnels de la fonction publique (quoique, pour les personnels de catégorie C, une augmentation a été nécessaire afin de maintenir les traitements au niveau du SMIC !).

Il est temps de dire NON aux dégradations de nos conditions de travail et de vie !

Voir la profession de foi sur notre site académique : cgteducot.org

ACTUALITÉS

Audiences chez le DASEN 37 (08/10/2014) et le recteur (14/10/2014)

La CGT Éduc'action a été reçue en audience par le DASEN 37 puis le recteur pour évoquer de nombreux problèmes rencontrés par nos collègues. Au **LP Cugnot**, le rapport des IGEN a été remis au proviseur en juin qui y a répondu. Le recteur prendra sa décision lorsqu'il recevra le rapport actuellement au MEN. Concernant la **caméra cachée** dans une salle de cours du LP de Château Blanc, la réponse est insatisfaisante : « *La caméra n'était pas en service, il faut tourner la page* ». Aurait-elle été la même si cela s'était passé dans le bureau du proviseur?! Quant à la **grève du LP Gauguin** (3 jours suite à l'agression d'une collègue), le recteur ne s'oriente pas vers plus de moyens mais vers une enquête Climat Scolaire avec la venue de psychologues et de l'équipe mobile de sécurité. À ses yeux, cela vient du fait que le Bac Pro GA est victime de son succès avec des élèves qui sont en LP au lieu de partir en apprentissage, d'où un problème de « composition » des classes. **Pour la CGT, la volonté est de pacifier le climat scolaire sans allouer de nouveaux moyens.** Le recteur se félicite du taux de remplissage de 95% des formations en LP. À la rentrée 2015, il est attendu entre 150 et 250 élèves en plus dans les LP de l'académie avec donc des moyens et des places supplémentaires et des nouvelles sections « porteuses ».

La CGT Éduc'action constate que la formation des collègues reste insuffisante suite à la réforme STI2D (2011) et les ateliers refaits à la hâte sans concertation sont inadaptés. Si le rectorat note le besoin de formation (en présentiel), il s'étonne que la question des locaux n'ait pas été abordée en CAPA certifiés. Pour toutes les questions de conditions de travail dégradées, **la CGT Éduc'action invite les collègues à utiliser les registres** santé sécurité au travail, dangers graves et imminents et à utiliser leur droit de retrait et d'alerte, de saisir les CHS et CHSCT afin de créer la preuve et d'obliger l'employeur à respecter la loi, qui lui impose, (directive européenne de 89), d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse ; **l'employeur a obligation de moyens et de résultats en matière de santé au travail, d'offrir aux salariés des lieux sains et sécurisés** (la CGT organise des formations sur ces thèmes).

La situation des stagiaires est toujours problématique : la formation à la gestion de classe est inexistante pour les stagiaires 18h (qui n'auront que 5 jours de formation au total sur l'année !) et peuvent se trouver en difficulté devant un public qu'ils ne connaissent pas. Le recteur semble découvrir qu'il y a des stagiaires 18h. Il nous a été répondu que certaines situations pouvaient être étudiées pour des passages à 9h et que le rassemblement de novembre pourrait aborder la gestion de classe. **La CGT avait accompagné les stagiaires** convoqués devant le jury de titularisation début juillet, certains découvrant avec un certain étonnement le contenu des rapports des tuteurs et chefs d'établissement ! **La CGT a demandé au recteur de rappeler aux chefs d'établissement, inspecteurs et tuteurs la nécessité de faire preuve de bienveillance et de soutien** envers les stagiaires qui ont pour certains des conditions d'affectation, de service particulièrement éprouvants. De plus, **elle demande un groupe de travail en amont des affectations** notamment pour les profils particuliers des lauréats des concours réservés pour éviter les réajustement fin août. La

CGT revendique un nombre suffisant de postes bloqués stagiaires pour accueillir les lauréats. La CGT demande que les services partagés soient affichés dès la formulation des vœux. Le recteur découvre que des stagiaires sont affectés sur plusieurs établissements et demande plus de communication entre la DOS et la DPE. La CGT insiste sur l'éloignement de certains lauréats de la résidence familiale engendrant perte de temps, fatigue, problèmes financiers et familiaux. Le reclassement se fait attendre et certains stagiaires doivent emprunter pour aller travailler ! Le recteur répond que les informations viennent d'arriver et que les reclassements pourront être traités. Après vérification, il s'avère que le module informatique n'est pas encore reçu. Les reclassements ne seront donc pas effectifs sur la paye de novembre. L'année dernière, les reclassements s'étaient étalés jusqu'à février causant des difficultés financières importantes pour de nombreux stagiaires.

Si la CGT demande la titularisation de tous les non titulaires, il est impératif d'améliorer immédiatement leurs conditions de travail. Il faut un livret d'accueil et un protocole académique cadrant la prise de fonction, le délai minimum à laisser au contractuel avant de prendre les classes pour rencontrer l'équipe éducative, préparer ses premiers cours... La CGT demande que les **contractuels débutants** soient formés afin d'éviter les démissions et les difficultés dans l'intérêt de tous. Les **contractuels qui ont 2 avis défavorables** (chef établissement et inspecteur) sont examinés en commission paritaire en juillet qui décide de maintenir ou non le collègue dans l'académie. La CGT salue cette procédure qui va au-delà du droit mais demande que les intéressés en reçoivent la notification en amont afin de pouvoir préparer leur défense.

La CGT demande le maintien de la rémunération à temps complet des **cédés** quelle que soit leur temps de service à l'instar des TZR. Concernant les AED, la CGT demande des contrats de 3 ans renouvelables 1 fois pour limiter la précarité et l'inconfort de ces personnels qui ne sont pas des étudiants dans la plupart des cas. La CGT dénonce la décision inhumaine de ne pas renouveler une AED sur la 6^e année du fait d'une maladie grave entraînant un arrêt de travail jusqu'à décembre. Le DASEN et le rectorat s'indignent de la situation ont promis de s'en occuper rapidement.

La CGT a aussi demandé qu'un groupe de travail se penche sur le problème du retard pris dans la progression de carrière suite à la maternité et/ou la maladie. Elle propose que la progression de la note administrative soit au moins égale à la moyenne des 2 années précédentes. Le rectorat se semble pas préoccupé par ces discriminations. La CGT déplore qu'avec une femme ministre particulièrement engagée dans l'égalité Femmes/Hommes, une femme comme recteur et une femme DRH, sa demande ne soit pas prise en compte.

La CGT a achevé l'audience au rectorat en dénonçant l'augmentation des discriminations et entraves au droit syndical. Le rectorat s'est engagé à faire un rappel aux chefs d'établissement.



TÉMOIGNAGES (suite de la page 1)

Grâce à la CGT, j'ai pu garder la foi en mon métier : enseigner ce n'est pas que rouler et être continuellement fatigué... Grâce à la CGT, j'ai retrouvé une vie de famille : aller chercher mon fils à l'école, l'emmener le matin et être disponible pour lui le soir... Grâce à la CGT, j'ai pu constater que j'étais écoutée, conseillée et humainement considérée... **C., PLP**

Je voulais médiatiser nos conditions de travail dans nos classes à 36 élèves. Grâce à la CGT qui m'a donné tous les conseils utiles sur les courriers à envoyer, les lois à mentionner, j'ai pu entamer tout le protocole : article dans les médias, lettre au recteur et DASEN, ce qui m'a permis d'obtenir le dédoublement de tous les cours. **S., PLP**

Me concernant c'est la totale avec la CGT. Grâce à la CGT sur mon année de stagiaire, j'ai obtenu une révision de mon reclassement ET gain de cause en recours pour mon affectation à titre définitif. Un grand Merci à eux. **C., ex-stagiaire**

Grâce à la CGT, j'ai pu suivre des formations syndicales pour connaître mes droits. **M., enseignante second degré**

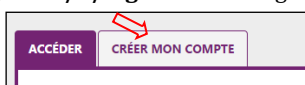
La CGT se bat pour récupérer mon emploi perdu suite à une maladie grave. **N., AED**



Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 : les 3 étapes pour voter

1^{ère} étape : dès maintenant, je crée mon compte électeur

- Je vais sur le site « vote2014.education.gouv.fr/#/login » dans l'onglet "créer mon compte".



- Je saisis mon adresse mail professionnelle Webmail comme identifiant (... @ac-orleans-tours.fr)

Adresse de messagerie professionnelle :

- Je choisis un mot de passe électeur (il doit contenir 8 caractères minimum dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre) que je peux noter sur ma carte personnelle de vote distribuée par la CGT.

Mot de passe électeur :

- Je clique sur

JE CRÉE MON COMPTE



Je conserve précieusement ces informations pour pouvoir VOTER à partir du 27 novembre 10h

- Je reçois un mail sur ma messagerie professionnelle Webmail me demandant de confirmer la création de mon espace électeur. Je clique dessus.

2^{ème} étape : entre le 4 et le 12/11

Je reçois la notice de vote contenant mes identifiants électeurs dans mon établissement.

Dans certains cas particuliers, elle est envoyée par voie postale à mon adresse personnelle ou par courriel, notamment pour les nouveaux agents non titulaires ou les personnels en situation de congés longue maladie.

Je peux ajouter mon identifiant électeur sur ma carte personnelle de vote distribuée par la CGT.

3^{ème} étape : du 27/11 (10h) au 04/12 (17h)

Avec mon identifiant électeur remis à l'étape 2 et mon mot de passe créé à l'étape 1, j'accède à l'espace électeur (cf étape 1) depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet dans le lieu de mon choix, travail, domicile et, je vote pour les 3 à 4 scrutins me concernant !

Un petit clic pour moi, un grand pas pour mes idées !

Je vote CGT Educ'action !



ATTENTION : votre messagerie n'a rien à voir avec le courrier iProf ! Si vous ne l'avez jamais activée et consultée, vous devez aller sur le Webmail du site « www.ac-orleans-tours.fr ». Entrez votre **identifiant** (en général composé de la 1^{ère} lettre de votre prénom suivi de votre nom) et votre **mot de passe** (qui est votre NUMEN si vous ne l'avez pas modifié).

En cas de problème, cliquez sur



En cas de problème, contactez-nous sans attendre !

Nous contacter :

Marie-Paule Savajol, Secrétaire Académique

CGT Educ'action Orléans-Tours - 1 rue du Colonel de Montlaur - 41000 Blois

06.75.50.98.11 - cgteducot@gmail.com



Je souhaite me syndiquer

Nom

Prénom.....

Établissement.....

Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél.

E-mail.....



à remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à la CGT Educ'action Orléans Tours - 1 rue du Colonel Montlaur - 41000 Blois
ou par mail à cgteducot@gmail.com